

Commune nouvelle
Hauts de Bienne
La Mouille - Lézat - Morez

COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 3 MARS 2016

Présents : M. PETIT Laurent, Maire et Président de séance, Mmes et MM. GAY André, JACQUOT André, QUATTROCHI Christian, OTRIO Roseline, RASMUS Denise, BOIVIN Christiane, POULET René, CAMELIN Christian, LACROIX Elisabeth, VUILLERMOZ Jacques, PINARD Isabelle, COLOTTI Bruno, LUZERNE Sylvain, CRESTIN-BILLET Catherine, BILLET Philippe, POCOD Odile, SPADONE Laurence, BEAUD Sylvie, LAMY-AU-ROUSSEAU Eric, ANAYA Laurence, DELACROIX Claude, BUFFARD François, KURT Muzaffer, MOUTA Manuel, BOCQUET Sylvie, MILLET Nathalie, JACQUIER Florence, VANDELLE Fabrice, LAMY Mathilde, VIREY Claudie, LEDRU Aurélie, LUZERNE Elina,

Excusés avec pouvoir : M. OUBIBET Alain (pouvoir à Mme OTRIO R.), Mme LAROCHE Jacqueline (pouvoir à M. L. PETIT), CALDAS Roger (pouvoir à A. Gay), VILLEDIEU Florent (pouvoir à R. Poulet) OUBIBET Céline, (pouvoir à Mme C. Boivin), GINDRE Clémence (pouvoir à Mme ANAYA L.)

Excusés : MM. DANREZ Michel, CHAVERIAT Christophe, DROUHIN Florent

Absents : Mme NICOLAS Muguette, MICHALET Betty, GRECARD Jean-Paul, LABOURIER Olivier, TARAMINO Damien, GRANDJEAN Dave, Mme ZANETTI Manon

Secrétaire de séance : Mme LEDRU Aurélie

Avant de passer à l'ordre du jour, Monsieur le Maire a une pensée pour M. Danrez qui a subi une lourde opération à cœur ouvert. Les suites de l'opération ont été délicates mais aujourd'hui il va mieux. Il lui faudra de la patience et du temps pour se rétablir. L'ensemble du conseil municipal lui souhaite un prompt rétablissement.

I - APPROBATION DES COMPTES-RENDUS DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DES 9 ET 28 JANVIER 2016

Monsieur le Maire demande à ses collègues de bien vouloir formuler leurs éventuelles remarques sur les comptes-rendus des séances du Conseil Municipal en date des 9 et 28 janvier 2016.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les comptes-rendus des séances du Conseil Municipal en date des 9 et 28 janvier 2016.

II – COMPTE-RENDU DE LA DÉLÉGATION ACCORDÉE AU MAIRE DANS LE CADRE DU DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN.

Conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est rendu compte à l'assemblée des décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de l'exercice du droit de préemption urbain.

DIA Consorts JAILLET – 183 rue de la République et 4 rue Hyacinthe Cazeaux – appartement et garage – Libre à la vente

DIA Andrée SORLIN – 7 rue Louis Grandchavin – appartement et annexes – Libre à la vente

DIA Guy BLADORNE – 7 rue Louis Grandchavin – appartement et annexes – Libre à la vente

DIA Christian VIDAL – 35 rue de la République – appartement – Libre à la vente

DIA Roger MARCHAND – 137 rue de la République – rétablissement de limites – Libre à la vente

DIA Habib GANA – 152 rue de la République – appartement – Libre à la vente

DIA Consorts MONNERON – 10 quai Jobez – appartement et annexes – Libre à la vente

DIA José CORREIA – 6 rue du Dr Regad – appartements – Libre à la vente

Monsieur le Maire précise à ses collègues qu'il n'a pas fait usage de son droit de préemption concernant les déclarations d'intention d'aliéner précisées ci-dessus.

Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre du droit de préemption urbain.

III – DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2016

La tenue du débat d'orientation budgétaire est obligatoire dans les régions, les départements, les communes de plus de 3 500 habitants, leurs établissements publics administratifs et les groupements comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants. (Article L2312-1 du CGCT).

Une délibération sur le budget non précédée de ce débat est entachée d'illégalité et peut entraîner l'annulation du budget (TA Versailles, 28 décembre 1993, commune de Fontenay le Fleury).

Le débat doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif.

Le débat d'orientation budgétaire n'a aucun caractère décisionnel. Sa teneur doit néanmoins faire l'objet d'une délibération.

Il permet à l'assemblée délibérante :

- de discuter d'orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif,
- d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la collectivité.

Il donne également aux élus, la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière de la collectivité.

Monsieur le Maire indique que la ville a sollicité l'accompagnement du cabinet KPMG qui va présenter les grandes lignes du DOB 2016 de la commune nouvelle. Il rappelle que c'est un moment d'échanges. Même s'il n'y a pas de délibération à prendre, il s'agit de définir des orientations en vue de la préparation du budget primitif 2016.

Monsieur le Maire laisse la parole à M. Cochet.
(Voir PPT joint)

M. Cochet rappelle que la loi impose de faire apparaître dans ce DOB 3 obligations :

- les orientations budgétaires ;
- les engagements pluriannuels ; ce sont les contrats qui dépassent le rythme de plus d'une année (assurance, chauffage, ...)
- la structure et la gestion de la dette. Doivent apparaître entre autres les prêts à risque mais également la capacité pour la collectivité à rembourser cette dette.

1/ Contexte économique :

Plusieurs points sont à prendre en compte :

- une inflation relativement faible. Le faible prix du baril de pétrole contribue largement à la baisse de l'inflation.

- La dette publique continue à augmenter. L'Etat français continue à s'endetter, ce mécanisme s'accélère depuis la crise de 2008. La dette représente 30 000 € par habitant. Ce qui est inquiétant c'est que ce phénomène d'augmentation s'accroît. Cela signifie que l'Etat va continuer à demander aux collectivités à faire des efforts, comme il l'a fait depuis deux ans avec la contribution au redressement national.

Il est à noter que 96.5 % de la dette est celle de l'Etat qui correspond à 1 an de PIB. L'endettement des collectivités locales baisse, celui des administrations de la sécurité sociale telle que les hôpitaux également.

- Déficit public : le ratio de Maastricht impose que le déficit national ne doit pas dépasser 3% du PIB. Or en France, le déficit était à hauteur de 4.4% en 2014, 4.1% en 2015. L'Etat prévoit 3.6% en 2016 (cette dérogation a été négociée par le Président Hollande auprès des instances de l'Europe), et 2.7% en 2017. Pour cela, il faudrait un PIB en augmentation, l'Etat est très optimiste. L'Europe n'est pas dupe car elle n'est pas certaine que l'Etat français soit en mesure de tenir de tels engagements vu la situation économique actuelle. C'est la raison pour laquelle l'Europe demande à la France de faire encore des efforts supplémentaires. Il n'y a donc pas d'embellie supplémentaire à imaginer pour les prochaines années.

- Un objectif d'évolution des dépenses de fonctionnement communales fixé à 1,3% en 2016 (projection de la loi de programmation des finances publiques 2014-2019). L'Etat veut rationaliser les effectifs et la masse salariale des collectivités puisque c'est le poste le plus important des CT. Pour l'instant ce ne sont que des recommandations.

Monsieur le Maire estime que cette mesure ne prend pas en compte le fait que l'Etat se désengage de plus en plus de compétences qu'il redonne aux collectivités. Ce poids supplémentaire nécessite forcément plus de personnel pour les assumer.

- Le chômage : le taux officiel à retenir est de 10%. Le taux européen a légèrement baissé. Les experts économiques estiment qu'il y aura au mieux une stabilisation de ce taux mais pas de baisse car le PIB ne va pas évoluer assez fortement pour créer de l'emploi. Ce qui est inquiétant à terme, c'est qu'aujourd'hui nous avons 2.5 actifs pour un retraité. D'ici 2025, il y aura 1.5 actifs pour un retraité. La question du maintien de notre système de retraite se pose dès maintenant.

- La consommation des ménages : c'est un des moteurs de l'économie qui fonctionne bien en raison de la baisse du prix du baril de pétrole qui a pour conséquence une baisse des dépenses des frais d'essence, et de certaines dépenses liées au baril de pétrole. Les économies réalisées par les ménages ont permis de leur redonner du pouvoir d'achat.

- Budgets des communes en 2015 : Les dépenses augmentent plus rapidement que les recettes de fonctionnement (+1,5% contre +0,6%) c'est l'effet ciseaux que l'on retrouve et dont il faut prendre en compte pour l'élaboration des prochains budgets.

* les recettes + 0.6%. Du fait de la baisse des dotations plusieurs possibilités s'offrent aux collectivités : soit augmenter les impôts pour compenser cette baisse soit baisser les services à la population ou encore d'augmenter la participation des usagers aux divers services comme la crèche, les Accueils de loisirs ou les coupes de bois.

* les dépenses : les dépenses de personnels augmentent de 2.7%. Les intérêts de la dette baissent, signe que les collectivités empruntent moins et donc par conséquent investissent moins. Les dépenses globalement évoluent plus vite que les recettes principalement dû aux dépenses de personnel, d'où l'intervention de la Cour des Comptes qui demande aux collectivités de freiner leur dépenses de personnel.

- Baisse de l'investissement des communes en 2015

En 2015, l'investissement des communes diminue de 7,7 %. Les collectivités ont fait le choix de ne pas baisser leurs personnels afin de ne pas augmenter leur endettement, elles ont diminué leurs investissements. Ce qui explique l'alerte des secteurs du BTP.

Les dépenses d'investissement sont financées à 46 % par l'autofinancement (l'épargne, le FCTVA et les subventions). Par rapport au mandat précédent, il faut être conscient que les collectivités recevront environ 10% de subventions en moins. C'est un élément à prendre en compte dans la structuration du budget à venir.

- Endettement des collectivités : il devrait augmenter de 0.5%, ce qui explique la volonté des collectivités de baisser volontairement les investissements.

2/ Les grandes orientations de l'Etat:(page 16)

- loi MAPTAM
- la fusion des régions
- Les communes nouvelles :

- la loi NOTRe : L'Etat pousse au développement permanent de l'intercommunalité et à la prise de compétences par la strate intercommunale. Monsieur le Maire ajoute qu'avant l'Etat demandait aux collectivités de faire des efforts pour aller de l'avant et il attribuait en conséquence de la DGF. Aujourd'hui, le discours change : si l'on ne prend pas plus de compétences, l'Etat retirera des dotations. L'Etat impose de prendre aux comcom de prendre de nouvelles compétences (P17 et suivantes), il faudra donc se positionner en conséquence.

3/ Commune nouvelle Hauts de Bienne :(page 19)

Pour la commune nouvelle des Hauts de Bienne, la dotation forfaitaire 2016 sera égale à la somme des dotations forfaitaires 2015 versées aux anciennes communes, majorée ou minorée d'un correctif qui varie en fonction de l'évolution de la population et d'une majoration de 5% de la dotation forfaitaire. Un gain 2016 « commune nouvelle» de l'ordre de 162 K€.

Le fait d'être passer en commune nouvelle a permis de ne pas perdre 100 000 €, à cette économie, s'ajoute un bonus de 5% de dotation soit environ 62 000 € ce qui fait un net de 162 000 € en 2016.

Monsieur le Maire ajoute que l'Etat est sur une enveloppe fermée concernant cette participation à l'effort national. Si la commune nouvelle a pu obtenir un bonus de 62 000 €, l'Etat ira les récupérer sur les autres communes qui ne sont pas passées en commune nouvelle. Ces dernières verront certainement un écrêtement supplémentaire. Plus les communes sont riches, plus elles seront impactées. Elles devront donc participer de façon plus importante que ce qui avait été prévu au départ.

- FPIC : il s'agit d'un fonds de péréquation qui prévoit que les territoires riches seront prélevés d'un montant qui sera redistribué aux territoires dits pauvres. Arcade et ses communes membres sont considérés comme un territoire riche. Le FPIC est encore en augmentation, l'Etat continue à prélever. Monsieur le Maire indique que lors du DOB d'Arcade a été retenu l'idée que ne sachant pas à quelle hauteur l'Etat va diminuer les dotations d'Arcade, il a été défini que chaque commune devaient prévoir en dépenses leur participation au FPIC dans leur propre budget (31 845 €). En fonction de ce qui sera prélevé à Arcade, un point sera fait pour décider qui, de la commune ou de la comcom, paiera le FPIC.

- Présentation des budgets des 3 communes agrégés: p21

Globalement, il ressort une épargne nette de 358 000 €. A noter que la commune de La Mouille aurait certainement dû recourir à terme à l'augmentation de ses taux d'imposition en raison de son taux de désendettement élevé (8,2 ans) supérieur au ratio national qui fixe à 7 ans le nombre d'années qu'il ne faudrait pas dépasser pour rembourser sa dette. Globalement, le ratio de désendettement de la commune nouvelle est de 3.1 ans. La santé financière de la commune nouvelle est bonne et il n'y a pas de réserves particulières à avoir de la part des organismes bancaires lorsque la commune sollicitera un emprunt.

Concernant la dette, il y a une obligation de présenter la structure de la dette. Elle s'élève à 2.4 millions d'euros, avec un taux de désendettement de 3.1 ans. Aujourd'hui les taux moyens d'emprunt sont inférieurs à 4%. Sur la structure même de la dette, seuls 3% sont considérés à risque car liés à un taux de change (emprunt suisse). Ce risque est mesuré d'autant que cet emprunt doit s'arrêter en 2016. M. Cochet indique que 66% des emprunts ont été souscrits auprès de Dexia. Il sera important à l'avenir de ne pas être trop dépendant d'une seule banque, et donc de diversifier les prêteurs.

4/ Engagements pluriannuels : il s'agit d'une nouvelle obligation imposée par la loi de lister les marchés et les dépenses engagés avant 2016 ou en 2016 et qui ont un impact qui dépassent une année. P24

5/ Orientations budgétaires 2016

Monsieur le Maire indique qu'au vu des éléments présentés par M. Cochet, il faut rester mesurer dans les orientations que la commune nouvelle définira tout en évitant d'être frileux si l'on veut poursuivre le développement de notre territoire.

Il présente plusieurs documents :

- une rétrospective de la dette. (Voir annexes). La première colonne présente la dette de Morez, la seconde prend en compte Morez et la Mouille puisque Lézat n'a pas contracté d'emprunt depuis 1995. Monsieur le Maire indique que pendant plusieurs années, la municipalité de Morez avait pour habitude de contracter un emprunt de 5 millions de francs par an. A compter de 1995 et avec la baisse continue du nombre d'habitants, la municipalité a décidé d'être plus prudente et de limiter le recours à l'emprunt ce qui explique la baisse du capital de la dette de Morez qui est passée de 6 M d'Euros à 2.4 M. Morez a ensuite contracté des emprunts à des moments bien précis. C'est notamment en 2004 avec la construction du Musée et en 2014 avec l'ANRU (requalification des quartiers de Villedieu le Puits : programme de 20 M d'euros avec une participation de la ville de 1.5 M d'euros.).

- l'extinction de la dette, c'est une prospective qui montre le nombre d'années nécessaire pour qu'il n'y ait plus de dette. Elle n'est valable que si la commune ne met pas en place de nouveaux emprunts.

- L'analyse rétrospective financière : elle ne concerne que Morez. On remarque que l'épargne de gestion baisse mais reste à peu près dans les mêmes grandeurs ce qui n'est pas si mal compte tenu de la perte d'habitants et de dotations. Les annuités d'emprunts sont en baisse.

On remarque que l'on a globalement une épargne nette de 358 000 € c'est correct mais pas transcendant, cela reste mesuré.

En terme de prospective, en 2016 l'épargne nette de gestion hors cession est estimé à 253 000 € !!!

- ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2016

Monsieur le Maire indique que nous avons un territoire dynamique, avec un signe encourageant cette année certes très mesuré, une augmentation du nombre d'habitants. C'est la 1ère fois depuis 1995 que l'on ne connaît pas de baisse. C'est une tendance positive. Ce territoire concentre un panel d'équipements que l'on ne retrouve pas ailleurs comme le mur d'escalade, le stand de tir sportif. Ces équipements de qualité attirent du monde et des compétitions régionales voire nationales. Monsieur le Maire donne l'exemple d'un couple qui avait le choix de s'installer sur plusieurs communes et qui ont fait le choix volontaire de s'installer à Morez en raison de la présence d'installations d'escalade de grande qualité. C'est un point positif en terme d'attractivité du territoire.

Monsieur le Maire souhaite que l'on poursuive de tels investissements.

- La commune nouvelle : il regrette que l'on ne soit pas plus nombreux à avoir fait ce choix. Notre territoire doit être un espace de solidarité ce qui est clairement celui de Hauts de Bièvre. La commune nouvelle a permis de préserver quelques milliers d'euros de dotations et en conséquence de **préserver les impôts des habitants. L'ambition n'est pas de les diminuer mais au moins de ne pas devoir les augmenter.** Il espère que cela fonctionnera ainsi dans la durée. Il souhaite également grâce à la commune nouvelle **maintenir les services à la population.** Il faut continuer à proposer des animations, poursuivre le travail sur la communication de notre territoire et développer de nouveaux services comme la future mini crèche en centre ville qui permettra de répondre aux attentes de nombreuses familles.

- L'Etat oriente les collectivités à développer la mutualisation des services, 2016 sera l'année où sera travaillée cette thématique entre les communes et Arcade.

- Dans le domaine du cadre de vie, plusieurs thématiques doivent être menées comme

* l'OPAH qui sera le projet phare puisqu'il concerne toutes les communes d'Arcade. Pour Morez mais également les cœurs de villages, l'objectif à terme est de retrouver des habitants.

* c'est également le soutien aux commerces et aux services avec l'accompagnement des porteurs de projets, la poursuite de la politique mise en place par Morez avec l'acquisition de locaux vacants, aides aux vitrines, une politique dynamique reconnue par la Région avec qui nous avons conventionné.

Monsieur le Maire liste rapidement les dossiers sur lesquels la commune va être amenée à travailler:

- l'enfouissement des réseaux à Lézat
- la rénovation complète de l'appartement au dessus de la Mairie de la Mouille
- la rénovation de la chaudière de la salle polyvalente de la Mouille
- l'étude voie verte (dans le cadre du TEPCV)
- accessibilité de l'Hôtel de ville de Morez et l'ensemble du dossier ADAP (+ de 1 M d'euros)
- la résidence seniors et la maison de santé
- la poursuite du dégagement paysager qui a permis de changer le cadre de vie des habitants et l'image de la ville
- la recherche de l'amélioration du stationnement sur Morez pour favoriser l'accès aux commerces et aux services
- la rénovation de la signalétique commerciale
- travailler sur le devenir du centre social afin d'assurer la continuité de ce service.

D'autres sujets devront être abordés d'ici 2020:

- la réfection des voiries de la Mouille et Lézat dans les cœurs de village
- la réfection de la toiture de l'Eglise de la Rixouse (du fait de la participation de Lézat)
- la requalification de la salle polyvalente de la Mouille
- la rénovation de la toiture de l'Eglise de la Mouille
- de nouveaux projets sont nés ces derniers temps avec le fonds de soutien à l'investissement local comme la réfection dans son ensemble de la rue de la République (trottoirs et voirie, fourreau pour la fibre optique, séparation des eaux usées et eaux pluviales...), la rénovation complète de l'éclairage public en led sur toute la commune de Hauts de Bienne
- engager une réflexion sur le devenir certains tenements immobiliers comme Lamy Jeune, Paget Ricardon, le FPA...

Beaucoup de projets sur lesquels il faudra définir notre choix tout en restant prudent. Monsieur le Maire tient juste à rappeler que le fait d'être passé en commune nouvelle permettra de préserver d'ici la fin du mandat de près de 1.2 millions d'euros qui nous permettront de monter des dossiers que l'on n'aurait pas pu faire seul, ce qui n'est pas anodin.

Mme Virey fait remarquer que M. Cochet a indiqué lors de la présentation de la loi NOTRe que le périmètre de notre intercommunalité ne va pas bouger, qu'en est-il?

Monsieur le Maire rappelle que la loi NOTRe a prévu des obligations de regroupement de certaines intercommunalités, Arcade n'est pas concerné par cette obligation étant "préservée" du fait de la loi Montagne. M. le Préfet a souhaité s'occuper des intercommunalités pour lesquelles la loi impose une évolution. Ce sont 7 comcom sur le Jura comme la grande interco autour de Champagnole par exemple. Monsieur le Maire indique qu'il est en réunion à la Préfecture tous les vendredis pour traiter ces sujets. Pour le Haut-Jura, il est possible de faire évoluer le périmètre mais c'est aux élus du territoire à engager la réflexion. Cela a déjà été abordé au sein de la conférence du Pays. L'objectif : travailler ensemble sur un nouveau EPCI avec des compétences bien réfléchies. Il y a semble-t-il une réelle volonté de travailler sur ce sujet. Monsieur le Maire rappelle que si l'on veut être entendu et reconnu par les instances supérieures notamment la Région, il faut avoir un certain poids. En effet, actuellement car en dessous de 30 000 habitants, les comcoms ne sont pas reconnues. Il est important que les territoires ruraux se regroupent.

Monsieur le Maire demande à ses collègues s'ils ont des commentaires suggestions supplémentaires à donner. Aucune remarque particulière n'est faite. Les membres du conseil prennent acte des orientations qui ont été faites précédemment;

IV – DÉCLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC : PARCELLES SUR LÉZAT ET MOREZ

a) Desserte LÉZAT

Considérant que la bande de terrain communale située entre les parcelles AE 39 et AE 41, d'une surface de 87 m² est à l'état de délaissé de voirie, et ne présente pas d'intérêt public.

Vu le code de la voirie routière et notamment ses articles L.123-2, L.123-3, L.141-3 à R.141-10, L.162-5 et R.162-2 ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.318-1 à L.318-3, R.123-19, R.318-5 à R.318-7 et R.318-10 ;

Vu le code général de collectivités territoriales et notamment les articles L.2131-2 et L.5214-16 ;

Considérant que l'emprise concernée n'a pas fonction de desservir ou d'assurer la circulation ;

Considérant que l'emprise faisant l'objet du déclassement n'est pas affectée à la circulation générale ;

Considérant que le déclassement peut se passer d'une enquête publique ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- AUTORISE le déclassement du domaine public de l'emprise située rue de la Gare à Lézat, d'une superficie de 87 m²,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

b) Rue de l'Industrie - MOREZ

Dans le cadre des travaux de réhabilitation de l'hôtel du Commerce, il s'avère que d'après le cadastre les escaliers d'accès à la cave et le palier de la porte d'entrée sont situés sur la rue de l'Industrie, appartenant au domaine public.

Cette emprise de 27 m², est à l'état de délaissé de voirie, et ne présente pas d'intérêt public.

Vu le code de la voirie routière et notamment ses articles L.123-2, L.123-3, L.141-3 à R.141-10, L.162-5 et R.162-2 ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.318-1 à L.318-3, R.123-19, R.318-5 à R.318-7 et R.318-10 ;

Vu le code général de collectivités territoriales et notamment les articles L.2131-2 et L.5214-16 ;

Considérant que l'emprise concernée n'a pas fonction de desservir ou d'assurer la circulation ;

Considérant que l'emprise faisant l'objet du déclassement n'est pas affectée à la circulation générale ;

Considérant que le déclassement peut se passer d'une enquête publique ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- AUTORISE le déclassement du domaine public de l'emprise située devant l'hôtel du Commerce, d'une superficie de 27 m²,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

V – VENTE DE TERRAIN À LA SCI BF (HÔTEL DU COMMERCE)

Par courrier en date du 7 février 2014, M. Farid HAMI, gérant de la SCI BF, demande à acquérir une bande de terrain de 27 m² située devant l'entrée de l'Hôtel du Commerce. Le cabinet

de Géomètre Olivier Colin établit un plan de division et de bornage, cadastrant le bien section AE n° 320.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- AUTORISE la cession de la parcelle préalablement déclassée, cadastrée section AE n°320, à la SCI BF représentée par M. Farid HAMI, pour un montant de 1000 €,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ce dossier,
- PRECISE que les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

VI – ÉCHANGE DE TERRAIN LÉZAT

Considérant l'accord entre la commune de Lézat et l'indivision Labourier pour échanger la parcelle communale cadastrée AE 151 d'une surface de 87 m² contre les parcelles AE 60 d'une surface de 212 m² et AE 61 d'une surface de 164 m², appartenant à M. Michel Labourier,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- AUTORISE l'échange de la parcelle AE n°151 préalablement déclassée, contre les parcelles AE n°60 et AE n°61 appartenant à l'indivision Labourier,
 - AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ce dossier.
- Il est précisé que les frais de géomètre seront à la charge de l'indivision Labourier, et les frais de notaire pour moitié à la commune et pour l'autre à l'indivision Labourier.

VII – ACHAT D'UN GARAGE RUE PIERRE-HYANCINTHE CAZEAUX

Dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme, le cabinet d'études Jura Habitat a travaillé sur une analyse globale du l'îlot bâti compris entre le Lidl et l'hôtel de la Poste. Plusieurs enjeux en ressortent : ouvrir cet îlot sur les quartiers extérieurs, purger pour redonner de vrais espaces extérieurs attenants aux constructions, des espaces de qualité pour les habitants, redonner une lisibilité à la Bienne en aménageant ses quais....

L'achat du garage de Mme Cottet permettra à terme la démolition des garages situés à l'entrée de la rue Hyacinthe Cazeaux pour recréer de nouveaux espaces de stationnement et réaménager ce quartier dans un ensemble.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à l'achat du garage cadastré section AI n°528 sis 4 rue Hyacinthe Cazeaux, à Morez, pour un montant de 5500 €, conforme à l'Estimation des Domaines, à Mme Agnès COTTET.

- PRÉCISE que les crédits nécessaires seront inscrits au BP 2016
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier

VIII – FONDS DE CONCOURS D'ARCADE : DÉPLACEMENTS DOUX

Dans le cadre du projet de réhabilitation des chemins piétonniers de la Citadelle et Tortillons, la communauté de communes Arcade s'était engagée à apporter son aide financière à la commune des Hauts de Bienne à hauteur de 30% du montant total hors taxes des dépenses réalisées.

Les travaux correspondants ont été soldés en 2015, il y aurait lieu désormais d'autoriser

Monsieur le Maire à prévoir la demande de versement de ce fonds de concours d'un montant de 17 523,86€.

Le plan de financement définitif se présenterait ainsi :

Dépenses			Recettes			
	Prévu HT	Réalisé HT		Prévu	Réalisé	
Réhabilitation chemin de la citadelle	21 785.00€	17 308.28€	Plan relance BTP CG & CR	36 902.60€	23 365.14€	40%
Réhabilitation chemin des Tortillons	70 471.50€	41 404.58€	Commune des Hauts de Bienne	27 676.95€	17 523.86€	30%
			CCHJ Arcade	27 676.95€	17 523.86€	30%
TOTAL	92 256.50€	58 412.86€			58 412.86€	

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE le plan de financement tel que défini précédemment
- SOLLICITE de la communauté de communes Arcade un fonds de concours de 17 523,86€.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

IX – DETR 2016: DEMANDE DE SUBVENTION

1/ Acquisition et rénovation de friches commerciales

La commune de Morez a engagé depuis 3 ans des actions visant à dynamiser son centre-ville et renforcer sa centralité sur le territoire Haut-Jurassien.

Depuis plus d'un an, le poste d'un agent est d'ailleurs consacré pour partie à l'accompagnement et au développement du commerce en centre-ville. Depuis lors, nous avons pu constater que l'état de délabrement de certains locaux commerciaux vacants, en état de friche commerciale était un frein à l'installation de nouvelles activités : les porteurs de projet ne pouvant pas se permettre d'investir plusieurs dizaines de milliers d'euros pour la réhabilitation et la mise aux normes de locaux avant même d'y installer les équipements nécessaires à leur activité.

Dans le cadre de notre politique menée en faveur du développement du commerce et de l'artisanat de proximité, la commune Hauts de Bienne souhaite se porter acquéreur de 3 friches commerciales vacantes.

Le choix de ces 3 locaux sera justifié par :

- la qualité de leur emplacement, dans l'hyper centre de Morez,
- le fait qu'ils restent vacants depuis plusieurs années,
- le fait qu'en l'état actuel, ils ne trouveront pas preneur (ni locataire ni acquéreur), et risquent de rester vacants encore longtemps.

Ces locaux nécessiteront des travaux de mise aux normes et de rénovation afin d'être « prêts à aménager » pour tout type d'activité.

L'objectif de la municipalité sera ensuite de les louer à des porteurs de projets souhaitant s'installer et développer des activités commerciales, artisanales de proximité ou de services en centre-ville de Morez. Les loyers seront définis en fonction des coûts du marché.

Le plan de financement s'établirait comme suit :

Dépenses		Recettes		
	<i>montant en € HT</i>		<i>Montant en € HT</i>	<i>%</i>
Etude de faisabilité	640	DETR	163 694	40
Acquisition des locaux	140 000			
frais d'actes	14 000	Commune nouvelle des Hauts de Bienne	215 191	60
Frais mise en copropriété	2250			
Diagnostic Amiante avant travaux	6000			
Travaux	180 663			
Maitrise d'œuvre, coordination	17 266			
imprévus	18 066			
total	378 885			

Monsieur le Maire indique que cette action en faveur du commerce a été initiée sur Morez il y a 4 ans. Un constat a été rapidement établi : lorsqu'un porteur de projet se présente en mairie pour trouver un local, il est important qu'il puisse disposer d'un local "prêt" à être loué. Or, ce n'est pas la majorité des cas, il y a des locaux disponibles mais ils ne sont pas forcément dans un bon état. Les porteurs de projets intéressés doivent non seulement prévoir le loyer mais engager des moyens financiers pour investir dans la rénovation des locaux. Cette situation a pour conséquence de les freiner, voire de les dissuader.

L'objet de cette question à l'ordre du jour est le suivant: la ville achète des locaux, les rénove et les remet sur le marché. Ces locaux identifiés se situent dans le périmètre de l'hyper centre. En effet, si l'on veut que cela se voit, il faut concentrer les moyens sur un périmètre bien précis soit l'hyper-centre (qui va du square à la Diane, jusqu'à la rue du Casino, le Quai Lamy jusqu'à la rue de la Fontaine et le quai Jobez).

Monsieur le Maire indique que l'on procède pour le secteur commercial comme les collectivités l'ont fait pour l'industrie.

Pour répondre à la demande de Mme RASMUS, les coûts indiqués ont été estimés par un économiste, quant aux montants d'acquisition, ils ont été établis par les domaines.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- approuve l'acquisition de 3 locaux ;
- approuve les programmes de travaux à effectuer sur chacun de ces locaux, de manière à les rendre « prêts à aménager »
- approuve les plans de financement tels que présentés ci-avant,
- sollicite de la DETR, au titre du traitement et de la restructuration des friches commerciales, à hauteur de 40%, soit 163 694 €
- sollicite les autres partenaires financiers
- sollicite une autorisation de préfinancement
- s'engage à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Il est précisé que les crédits nécessaires seront inscrits au BP 2016

2/ Opération vitrines sur les friches commerciales

La Commune de Morez s'est engagée dans une politique visant à revitaliser son centre-ville, à renforcer son rôle de Bourg-centre, à améliorer son attractivité.

L'un des volets de cette action porte sur la dynamisation commerciale du centre-ville. Depuis 3 ans, des actions ont été entreprises par la municipalité pour développer les services, les commerces et l'artisanat de proximité.

L'un des freins identifiés au développement du commerce est l'image de la ville, laquelle, avec ses devantures vacantes dans le centre donne plus une image de ville en déprise que d'une ville dynamique.

Par ailleurs, les spécialistes du développement commercial le confirment : toute rupture de plus de 20 m dans un linéaire commercial peut être irrémédiable pour l'attractivité du commerce.

Ce projet de traitement des vitrines des friches commerciales dans le centre-ville de Morez est une première phase expérimentale. L'objectif, si cette première étape est concluante, sera d'aller beaucoup plus loin, et de construire un véritable parcours de jeux d'optique dans Morez, une attractivité touristique, une façon de regarder notre ville autrement pour les moréziens, une manière d'approcher l'Histoire locale sous un œil plus contemporain.

Pour cette première étape du projet, il s'agit de traiter 3 vitrines de commerces vacants de l'hyper-centre avec des images et techniques de jeux d'optique (toutes les 3 différentes) :

- des stéréoscopes (place Lissac)
- des lenticulaires (angle rue Merlin et rue de la République)
- trompe l'œil sur bâche (haut de la rue de la République ; magasin Toustyl)

Parallèlement, les Amis du Musée ont pour projet de mettre en place des anamorphoses sur le parvis du musée de la Lunette.

Ces vitrines appartiennent à des propriétaires privés, et ne sont pas sur le marché (ni pour la vente ni pour la location).

Le plan de financement s'établit comme suit :

Dépenses		Recettes		
	<i>montant en € HT</i>		<i>Montant en € HT</i>	<i>%</i>
Conception et réalisation	19 147	DETR	10 000	41
Maîtrise d'œuvre et direction artistique	3 000	Commune nouvelle des Hauts de Bienne	14 147	59
Imprévus	2 000			
<i>total</i>	<i>24 147</i>	<i>total</i>	<i>24 147</i>	<i>100</i>

M. Luzerne estime que les coûts sont élevés. Il ne faudrait pas qu'au bout de 6 mois le propriétaire trouve un acquéreur et qu'il faille enlever les aménagements. Monsieur le Maire indique qu'effectivement le coût peut paraître élevé mais il s'agit d'un concept particulier ayant un lien avec

la thématique de l'optique. Il ne s'agit pas simplement d'une peinture sur les vitrines. Ces créations auront également comme but de créer un précédent sur le Haut Jura. Il faudra bien entendu définir les modalités avec les propriétaires dans le cadre d'une convention qui précisera la nécessité d'avoir la disposition de la vitrine sur un certain laps de temps.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- APPROUVE le projet de traitement des vitrines sur 3 friches commerciales
- APPROUVE le plan de financement tel que présenté ci-avant,
- SOLLICITE de la DETR, au titre du traitement et de la restructuration des friches commerciales, à hauteur de 10 000€
- SOLLICITE les autres partenaires financiers
- SOLLICITE une autorisation de préfinancement
- S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ces 3 dossiers.

Il est précisé que les crédits nécessaires seront inscrits au BP 2016

3/ Mission manager du centre-ville

Le plan d'action initié par la municipalité en faveur de l'accompagnement du commerce pour la dynamisation du centre-ville montre déjà des résultats positifs.

Cette action est donc à poursuivre, et s'amplifie naturellement avec une importante sollicitation de la Mairie, de la part des porteurs de projets et des commerçants.

Cette mission qui incombe aujourd'hui au service développement territorial, porté par Maïlys CAPET nécessite la création d'un poste qui répondra aux missions d'un manager de centre-ville, afin d'accompagner les porteurs de projet, de promouvoir le commerce local, de mettre en œuvre le plan d'action municipal visant à dynamiser le commerce et l'artisanat de proximité à Morez.

Suite à la réunion organisée par Mme La Sous-Préfète et les services de la Préfecture le 24/02 dernier sur la thématique du fonds de soutien à l'investissement local, il s'est avéré que ce poste pouvait faire l'objet d'un financement de l'Etat par le biais de la DETR.

Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

Dépenses		Recettes		
	<i>montant en € HT</i>		<i>Montant en € HT</i>	<i>%</i>
Traitement	28 000	DETR	18 600	60
Equipement informatique	1 400	Commune nouvelle des Hauts de Bienne	12 400	40
Aménagement poste de travail	1 600			
<i>total</i>	<i>31 000</i>	<i>total</i>	<i>31 000</i>	<i>100</i>

C'est également un axe de notre politique d'action en faveur du commerce. Cet agent qui aura comme mission de faire à temps complet ce que Maïlys fait aujourd'hui mais à temps partiel. Le contrat est prévu dans un premier temps pour 1 an sachant que le besoin nécessiterait une durée plus importante comme lorsque l'opération FISAC a été mise en place à Morez. Il faudra trouver les accompagnements financiers nécessaires pour la poursuite du contrat, mission dévolue à cet agent. Ce type d'emploi est aujourd'hui courant dans les villes qui ont des difficultés en terme de maintien du petit commerce en hyper-centre; Il existe même un réseau des managers de centre-ville.

M. Buffard regrette que l'on emploie des termes anglophones, ne serait-il pas judicieux de parler de chef de projet plutôt que manager ou coach?

Effectivement mais c'est le terme reconnu aujourd'hui par les divers organismes tel que l'Etat, les chambres consulaires....

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE la création de ce poste de manager de centre-ville pour 12 mois,
- APPROUVE le plan de financement tel que présenté ci-avant,
- SOLLICITE de la DETR, au titre de la revitalisation des centres-bourgs, à hauteur de 18 600€
- SOLLICITE une autorisation de préfinancement
- S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Il est précisé que les crédits nécessaires seront inscrits au BP 2016

X – DRAC : demande de réfection des peintures des fenêtres façades Hôtel de Ville et des rideaux de la salle d'Honneur

Dans le cadre de l'entretien des locaux de l'Hôtel de Ville de Morez, la municipalité a souhaité engager un programme de travaux de rénovation des peintures extérieures de l'ensemble des fenêtres de la façade côté place Jean-Jaurès. De la même façon, il a été préconisé de remplacer les rideaux d'apparat de la salle d'honneur.

Le bâtiment de l'Hôtel de Ville est classé au Monument Historique, ce qui signifie que tous travaux de réfection tant en fonctionnement qu'en investissement doivent être faire l'objet d'un permis de construire et suivre les préconisations de la DRAC.

Pour ce dossier, les travaux sont estimés à :

- Pour les peintures extérieures des fenêtres de la façade de l'Hôtel de Ville : 12 000 € HT
- Pour le remplacement des rideaux d'apparat de la salle d'honneur : 7 000 € HT
 - La DRAC est susceptible d'apporter un financement à hauteur de 20% du montant des travaux HT.

Le plan de financement s'établirait comme suit :

DÉPENSES	Montant HT	RECETTES	RECETTES
- Réfection peinture extérieures des fenêtres	12 000 €	DRAC 20 %	3 800 €
Remplacement des rideaux d'apparat Salle d'Honneur	7 000 €	Autofinancement	15 200 €
TOTAL	19 000 €	TOTAL	19 000 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- VALIDE les travaux de réfection à engager,
- VALIDE le plan de financement présenté ci-avant,
- SOLLICITE de la DRAC une subvention à hauteur de 3 800 € correspondant à 20% du montant HT des travaux,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

XI – DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE SALON DES MÉTIERS D'ART SEPTEMBRE 2016

Labellisée « Ville et Métiers d'Art » pour les métiers de l'émail et de la lunetterie (label obtenu en 1996), la Ville de Morez, commune des Hauts de Bienne, organise depuis de nombreuses années un salon dédié aux métiers des arts.

Dédié aux arts du feu, avec des thématiques particulières et des invités d'honneur lors de chaque édition (2006 : la ville de Châtillon sur Chalaronne ; 2008 : les villes de la Vallée du Pô en Italie ; 2010 : Baccarat et 2013 : le verre), le salon attire près de 6.000 visiteurs dont plus de 500 scolaires.

Pour cette cinquième édition, la Ville de Morez souhaite élargir son public en mettant en lumière l'ensemble des métiers d'art. S'appuyant sur le réseau des Villes et Métiers d'art, un ou deux artisans de chaque métier d'art seront ainsi sélectionnés (art floral, art du spectacle, bijouterie, joaillerie, travail du cuir, de la pierre, du métal, du bois, etc.).

Les métiers d'art propre à la Ville de Morez, à savoir la lunetterie et l'émail, seront représentés, rétrospectivement via le Musée de la lunette et la Maison de l'émail.

Le Salon des Métiers d'Art a aussi pour objectif de :

- Valoriser les métiers d'art dans leur richesse et leur diversité ;
- Promouvoir les savoir-faire artisanaux, la création et le travail manuel ;
- Sensibiliser le jeune public aux métiers d'art ;
- Faire connaître les formations dédiées aux « métiers d'art » ;
- Mettre en avant le label « Ville et métiers d'art ».

La particularité du salon est de présenter des techniques rares et des professionnels de qualité mais aussi de proposer des démonstrations tout au long du week-end.

L'entrée du salon étant gratuite, le Salon des Métiers d'Art vise à toucher le grand public. Les animations et les démonstrations proposées tout au long du week-end concourent à attirer un public large, éloigné des manifestations culturelles habituelles.

Il est proposé le plan de financement suivant :

Dépenses		Recettes	
Spectacle pyrotechnique	10 000,00 €	Ville de Morez	16 700,00 €
Communication	7 500,00 €	Conseil Régional	5 000,00 €
Hébergement et restauration artisans	15 000,00 €	Conseil Départemental	10 000,00 €
Inauguration	1 000,00 €	Partenaires privés	18 300,00 €
Transport	1 500,00 €		
Assurance	1 500,00 €		
Gardiennage	2 500,00 €		
Location matériel, chapiteaux	4 500,00 €		
Animations	4 000,00 €		
Divers	2 500,00 €		
Total dépenses	50 000,00€	Total recettes	50 000,00€

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE le plan de financement tel que présenté ci-avant,
- SOLLICITE la Région Bourgogne Franche-Comté d'un montant de 5 000 € au titre du Fond d'Intervention Régional
- SOLLICITE le Conseil Départemental du Jura d'un montant de 10 000 €
- SOLLICITE les autres partenaires financiers
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Il est précisé que les crédits nécessaires seront inscrits au BP 2016.

XII – BILAN DE LA POLITIQUE FONCIÈRE DE L'ANNÉE 2015

En application de l'article 11 de la loi N° 95-127 du 8 février 1995 relative aux marchés publics et délégations de service public, la Ville de Morez doit présenter un bilan de ses cessions et acquisitions immobilières, ainsi qu'un tableau récapitulatif des cessions d'immeubles. Ces documents annexés au compte administratif, doivent faire l'objet d'un débat soumis à délibération.

En 2015, la ville a réalisé les cessions qui suivent :

- Une parcelle de terrain à bâtir, Lotissement des Egravines, cadastrée AH 292, cédée à Monsieur AHMETI Perparin pour un montant de 18 750€
- Un garage, cadastré AB 150, vendu à Monsieur WISSELMANN Mathieu pour un montant de 3 000€

En 2015, la ville a réalisé les acquisitions qui suivent :

- Sept parcelles de terrain boisé d'une contenance totale de 9h32a49ca, sises Sous la Roche Brûlée, Sous le Béchet et Rocher de l'Arce, cadastrées AL2, AI8, AL9, AL17, AL18, AS78 et AK154, acquise pour un montant de 35 000€ auprès de la Sté L'AMY.
- Trois parcelles de terrain de pâture d'une contenance totale de 75a34ca, sises Sous la Roche Fendue, cadastrées AS61, AS62 et AS82, acquises auprès de M. BAILLY-MAITRE pour un montant de 2 525.35€.
- Un garage, Rue du Docteur Regad, cadastré AI613 d'une contenance de 23ca, acquis auprès de Madame LEBault pour la somme de 5 000€.
- Un garage avec une parcelle de terrain attenante, sis Rue des Forges, cadastrés AB150 d'une contenance de 2a67ca, acquise auprès Madame FAYARD pour un montant de 4 800€
- Un appartement, sis 177 Rue de la République, cadastrées AI178 acquis auprès de Madame DEBERGH pour la somme de 60 000€

LE CONSEIL MUNICIPAL prend acte du bilan de la politique foncière de la ville de Morez en 2015.

XIII – PROGRAMME TEPCV - ÉCLAIRAGE LED

Le Parc naturel régional du Haut-Jura est lauréat de l'appel à projets « territoire à énergie positive pour la croissance verte » lancé par le ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie. A ce titre, les collectivités du territoire peuvent bénéficier d'un financement exceptionnel.

Dans ce cadre, le projet « modernisation de l'éclairage public par l'expérimentation de l'installation de luminaires LED respectueux de l'environnement » présenté par la Ville de Morez a été retenu par le Bureau du Parc du 13 janvier 2016 pour l'enveloppe complémentaire de 500 000 €.

Le projet consiste à réaliser une première tranche de rénovation en remplaçant les ampoules actuelles, d'une puissance de 250 à 400 W, par des ampoules LED d'environ 80 W, sur les principaux axes routiers de la ville (soit environ 300 points lumineux). Pour limiter les impacts sur la biodiversité, des ampoules LED ambrées à spectre étroite seront installées et une réduction de puissance sera mise en place.

Le plan de financement proposé est :

Dépenses		Recettes	
Nature des dépenses	Montant (€ HT)	Nature et origine du financement	Montant (€ HT)
Modernisation de l'éclairage public par l'expérimentation LED	300 000	Programme TEPCV	180 000
		Autofinancement	120 000
Total (€ HT)	300 000	Total (€ HT)	300 000

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE le plan de financement tel que proposé ci-avant
- AUTORISE Monsieur Le Maire à signer tout document relatif à cette opération

XIV – SIDEC : GROUPEMENT DE COMMANDES ÉLECTRICITÉ - GAZ

Le SIDEC (Syndicat mixte d'énergie, d'équipement et de e-communication) a constitué en 2015 un groupement de commandes pour l'achat d'énergies, de fournitures et de services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique, avec des personnes morales de droit public et de droit privé.

Aux vues des résultats particulièrement satisfaisants de la première consultation (fin 2015) à laquelle la ville de Morez avait adhéré, le syndicat d'énergie du Jura propose une deuxième consultation d'achat.

Le SIDEC est coordonnateur du groupement d'achat.

Il est chargé à ce titre de procéder, dans le respect des règles prévues par le Code des marchés publics, à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection d'un ou de plusieurs cocontractants en vue de la satisfaction des besoins des membres dans les domaines visés à l'article 2.

Le coordonnateur est également chargé de signer et de notifier les marchés ou accords-cadres qu'il passe, chaque membre du groupement, pour ce qui le concerne, s'assurant de la bonne exécution des marchés.

En matière d'accord-cadre, le coordonnateur est chargé de conclure les marchés passés sur le fondement de l'accord-cadre, chaque membre du groupement, pour ce qui le concerne, s'assurant de sa bonne exécution.

En outre, le coordonnateur est chargé de conclure les avenants aux accords-cadres et marchés passés dans le cadre du groupement.

La CAO de groupement sera celle du SIDEC coordonnateur du groupement.

Le groupement est constitué pour une durée limitée aux consommations d'énergie couvrant la période débutant à la passation des marchés et finissant au 31 décembre 2017.

Considérant que ce groupement présente un intérêt pour la commune des HAUTS DE BIENNE au regard de ses besoins propres,

Le Conseil municipal à l'unanimité,

- AUTORISE l'adhésion de la collectivité au groupement de commandes ayant pour objet pour l'achat d'électricité et de gaz naturel sur le périmètre du syndicat d'énergies du Jura,

- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte constitutif du groupement,

- AUTORISE le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la collectivité ; et ce sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses sont inscrites au budget.

XV – CONTRAT D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES – MANDAT AU CENTRE DE GESTION

La commune des Hauts de Bienne est actuellement adhérente au contrat d'assurance groupe du Centre de Gestion du Jura, garantissant les risques financiers encourus à l'égard du personnel communal en cas de décès, d'invalidité, d'incapacité et d'accidents imputables ou non au service.

Le contrat actuel du Centre de Gestion arrive à terme le 31 décembre 2016. C'est la raison pour laquelle en application de l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et du nouveau Code des Marchés Publics (décret n° 2006-975 du 1^{er} août 2006), le Centre de Gestion le remet en concurrence.

Compte tenu de l'opportunité pour la commune de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents, et de la possibilité pour le Centre de Gestion de souscrire un tel contrat en mutualisant les risques, il est proposé à l'Assemblée délibérante d'approuver la proposition de confier au Centre de Gestion la charge de négocier un contrat de groupe ouvert à adhésion facultative auprès d'une entreprise d'assurance agréée.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- DÉCIDE de confier au Centre de Gestion du Jura la charge de négocier un contrat de groupe ouvert à adhésion facultative auprès d'une entreprise d'assurance agréée,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier

XVI – PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA COMMUNE HAUTS DE BIENNE À LA PROTECTION « GARANTIE MAINTIEN DE SALAIRE » DES AGENTS

Les agents de la commune des HAUTS DE BIENNE bénéficient actuellement d'une participation forfaitaire de la collectivité à leur garantie 'Maintien de salaire' de 12.01 euros par mois. (Pour un temps complet)

Par délibération du 20 décembre 2012, il a été prévu de réviser le montant de la participation de la collectivité en fonction de l'évolution des taux et ce pour maintenir la participation de la collectivité à 50.72% de la cotisation.

Le calcul du montant de cette participation est le suivant :

- Montant total de la cotisation 'garantie de salaire' multiplié par le % de participation de la collectivité (50.72%) et divisé par le nombre d'agents ayant souscrit à une garantie labellisée.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- DECIDE de verser une participation mensuelle de 13.82 euros, à tout agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une Garantie Prévoyance Maintien de Salaire labellisée.
- DECIDE de calculer la participation au prorata du temps de travail de l'agent,
- DECIDE de réviser le montant de la participation annuellement par délibération.

XVII – SUBVENTIONS DIVERSES

a) LIONS CLUB MOREZ 2000

Chaque année le Lions Club Morez 2000 organise un spectacle musical à l'Espace Lamartine. Cette année, il s'agissait d'une soirée cabaret grecque qui a eu lieu le 19 février.

Il est proposé de verser une subvention de 560 € au Lions Club pour l'organisation de cette manifestation.

Il convient de préciser ici que ces crédits seront inscrits au budget primitif 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- DÉCIDE le versement d'une subvention de 560 € au Lions Club pour l'organisation d'une soirée cabaret grecque qui a eu lieu le 19 février 2016.
- PRÉCISE que les crédits nécessaires seront inscrits au BP 2016

b) ASA Jura

Il est proposé de verser la somme de 1 500 € à l'ASA Jura pour l'organisation de la Ronde du Jura qui a eu lieu le samedi 30 janvier 2016.

Il est précisé que les crédits nécessaires seront inscrits au BP 2016

LE CONSEIL MUNICIPAL, sauf M. Luzerne qui s'abstient,

- DÉCIDE le versement d'une subvention de 1 500€ à l'ASA Jura pour l'organisation de la Ronde du Jura qui a eu lieu le samedi 30 janvier 2016
- PRÉCISE que les crédits nécessaires seront inscrits au BP 2016

XVIII – AFFAIRES DIVERSES

1/ M. Jacquot tient à rappeler qu'une équipe UNSS du Lycée Victor Bérard a été sacrée championne du monde de ski de fond UNSS. C'est une belle réussite à mettre en avant. Monsieur le Maire indique que l'on est en contact avec le Lycée pour savoir comment les mettre à l'honneur.

2/ Le prochain conseil municipal aura lieu le 14 avril prochain pour le vote du budget 2016.

Fin de séance à 22h30

La secrétaire,

Aurélie LEDRU

